

TRANSPORTS

La SNCF se dote d'une filiale de travaux de droit privé

Les protestations des syndicats n'y auront rien fait. La SNCF s'est dotée mardi 14 février d'une filiale de droit privé pour assurer certains travaux sur les infrastructures, une mission pour laquelle elle emploie déjà 33.000 cheminots sous statut.

Cette nouvelle structure, baptisée Sferis, inquiète fortement les représentants des salariés. Pour l'Unsa, « *la SNCF organise sa propre concurrence ! En se dotant d'une structure qui lui permet d'embaucher du personnel hors statut, elle crée un risque de dumping social au sein même du groupe.* » La CGT voit-elle dans cette filiale « *un véritable danger* », qui « *remet en cause la sécurité des circulations, des usagers* ».

Faire face à la concurrence

La direction, de son côté, assure que ces craintes sont infondées. Les effectifs de cette nouvelle filiale restent minimes, indique-t-elle : quelque 120 salariés la première année, pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 17 millions d'euros en 2012. « *A comparer avec les quelque 1.700 embauches au sein de SNCF Infra en 2011, un niveau historiquement élevé, avance un dirigeant. Cela montre bien qu'il n'y a pas de cannibalisation.* »

La création de Sferis répond à une logique d'« *agilité* », poursuit ce dirigeant : « *cette filiale sera le sous-traitant de référence pour aider la maison-mère à faire face aux pics d'activité.* » Mais Sferis doit aussi et surtout permettre à la SNCF de se positionner sur le marché concurrentiel. « *Les donneurs d'ordre sont plus nombreux qu'auparavant, confirme l'entreprise, qu'il s'agisse des partenariats public-privé*

(PPP) ou de collectivités locales ». Or, sur ces appels d'offre, SNCF Infra souffrirait d'un surcoût de 20 % à 25 % par rapport à ses concurrents privés. Sferis devrait permettre d'y remédier en partie.

La création de Sferis devrait également être vu d'un bon œil par Réseau Ferré de France, le gestionnaire du réseau qui entend mettre progressivement en concurrence SNCF Infra sur certains chantiers pour faire baisser les prix (« Les Echos » du 10 février).

Face à la mobilisation des syndicats, la direction a dû tout de même modifier son projet. Initialement, les nouveaux salariés devaient travailler sous la convention des travaux publics. Ils bénéficieront finalement de celle des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL), plus favorable.

LIONEL STEINMANN